

## DECLARATION DU RESEAU DES POPULATIONS AUTOCHTONES ET LOCALES POUR LA GESTION DURABLE DES ECOSYSTEMES FORESTIERS D'AFRIQUE CENTRALE

Par : AISSATOU Oumarou  
Vice Coordonnatrice sous Régionale, REPALEAC

Monsieur Président ;  
Chers membres de instances permanente sur les questions des peuples autochtones ;  
Chers délégués autochtones ;

C'est pour moi un honneur de prendre parole au nom du Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la gestion durable des Ecosystemes forestiers d'Afrique Centrale, REPALEAC.

En tant que coordinatrice adjointe du réseau et avant de présenter les préoccupations des peuples autochtones d'Afrique Central, je vous prie de me permettre de saluer les avancées enregistrées dans certains Pays sur le Droit et la Protection des Peuples Autochtones. Au Cameroun, nous sommes reconnaissants envers le Gouvernement qui dispose d'un Plan National Développement des peuples Autochtones et un Espace (CISPAV) où les questions Autochtones sont régulièrement discuter en présence des représentant des peuples autochtones.

A la République du Congo, le Pays a toutes une Direction qui s'occupe des questions des Peuples Autochtones au sein du Ministère de la Justice et des Droits Humaines. Au Démocratique République du Congo, le Pays est en cours de promulgation d'un Loi sur la Protection des Droits des Peuples Autochtones. En fin, le Burundi vient de valider la Stratégie Nationale d'intégration socio-économique des Batwa pour un Développement durable 2022-2027. Tous ces avancées méritent d'être saluée et applaudie par les Peuples Autochtones.

Monsieur le président,

Malgré les avancées significatives ci-dessous mentionnée, les peuples autochtones de la sous-région continuent de vivre les exactions dans certains Pays par les personnes ou des groupes armées et sont pris pour cibles ainsi que leurs biens. Je vous informe aussi des cas de viole et violence faite aux femmes et les enfants autochtones qui nécessite une attention particulière

Le REPALEAC recommande aux états de :

- La reconnaissance des droits Peuples autochtones ;
- La prise en charge des victimes de violences spécifiquement orientée contre les peuples autochtones ;
- La punition des auteurs des violation des droits des peuples Autochtones par la plus haute et la plus forte sentence pour servir d'exemple ;
- La création d'un cadre juridique, institutionnel et politique spécifique aux peuples autochtones ;
- Le respect des uses et coutumes des peuples autochtones ;
- Permettre l'utilisation des leurs connaissances et savoir traditionnelles autochtones en matière de la santé, de la préservation de la biodiversité et de l'adaptation aux effets du changement climatique
- Des créer des écoles qui enseignent en langues autochtone en vue de la protéger ;

Monsieur le président je ne peux finir ma déclaration sans vous présenter mes félicitations de plus chaleureux pour votre nomination.

Je tiens aussi à remercier tous nos partenaires surtout la Banque mondiale qui a permis notre participation à travers FPCF et DOCIP a ces assises.

Vive les peuples autochtones pour que vive l'harmonie.

Je vous remercie.